



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019
N° d'ordre de la délibération : 69
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 17 septembre 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 11
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le Jeudi 26 septembre 2019 à 10 heures,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au
siège du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à
Toulouse, sous la présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Mandat spécial pour une réunion bilan sur l'avenir des SDE à la FNCCR à Paris le 18 octobre 2019

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN et Patrice RIVAL.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc MENGAUD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du comité syndical du SDEHG, appelés à représenter le syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Le 18 octobre 2019 a lieu la réunion de l'Assemblée Générale de la fédération des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Paris. Monsieur Pierre IZARD, Président du SDEHG, participera à cette réunion et représentera les intérêts de la collectivité.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés.

Le Président ne prend pas part au débat et ne participe pas au vote,





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019
N° d'ordre de la délibération : 69
N° de feuillet : 2/2**

Mandat spécial pour une réunion bilan sur l'avenir des SDE à FNCCR à Paris le 18 octobre 2019

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- De prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;
- De prélever les crédits sur le compte 6532.

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

07 OCT. 2019



Le Président


Pierre ZARD

